

# Rapport provisoire du Comité de surveillance du PERP dénommé « CARDIF Multi-Plus PERP » ou « BNP Paribas Multi-Placements PERP »

## RAPPEL

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie et d'épargne retraite auprès de CARDIF et d'ASSUVIE, Compagnies d'assurance proches de BNP Paribas et de GROUPAMA. L'UFEP a également le statut de GERP pour la souscription des PERP.

La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des Comités de Surveillance des PERP. Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce Comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de la Compagnie d'assurance CARDIF et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel consultable sur le site de vote et sur le site de l'association.

## Liste des membres du Comité de surveillance du CARDIF Multi-Plus PERP ou BNP Paribas Multi-Placements PERP

**M. Patrick JOACHIMSMANN**, adhérent, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité,

**Mme Patricia CHASSAGNE**, adhérente et ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine Indépendante,

**Mme Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU**, adhérente, ex-médiatrice auprès du réseau France de BNP Paribas, membre de l'Association nationale des médiateurs et du Club des médiateurs de services au public,

**M. Jean-Louis CAYROL**, personnalité qualifiée, ancien délégué général de l'association,

**M. Thibault COUTURIER**, adhérent rentier, membre d'un conseil de surveillance du fonds de retraite d'une grande banque.

## EXTRAIT DU RAPPORT SPÉCIFIQUE DE VOTRE COMITÉ DE SURVEILLANCE (\*)

### Les principales informations

Le présent document fera l'objet d'une mise à jour après l'arrêté des comptes au 31/12/2021 de l'assureur. Elle sera mise en ligne sur le site de vote et sur le site de l'UFEP.

**Nombre d'adhérents au Plan d'Épargne au 30 septembre 2021** : Le nombre d'adhérents est en recul à **11 709** (vs 12 945 au 31/12/2020) dont **729** en phase de rente (vs 645 au 31/12/2020). Par rapport à la fin 2020, on enregistre **75** nouveaux adhérents. Sur les 9 premiers mois 2021, on comptabilise **1 332** sorties dont **999** rachats exceptionnels et transferts. A noter cependant que sur ces sorties 524 sont des transferts internes vers des Plans d'Épargne Retraite individuels (PERin). Ces chiffres reflètent bien entendu l'arrêt de la commercialisation de ce PERP fin 2019 et les lancements des nouveaux produits de retraite PERin. Les membres du comité de surveillance sont intervenus auprès de l'assureur (qui étudie le sujet) afin que les rentiers ne pâtissent pas de la situation du fonds en euro cantonné en phase d'attrition.

(\*) Rapport définitif consultable sur le site de vote et disponible en version papier sur demande écrite qui doit être envoyée à l'adresse postale de l'UFEP à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Encours des capitaux gérés :** Le total des capitaux gérés dans les deux composantes (phase de constitution et rente) de ce PERP, s'élève à **347 M€** (368 M€ fin 2020). L'évolution de ces chiffres est la conséquence du phénomène d'érosion du nombre d'adhérents mais aussi à l'inverse du rebond des bourses sur les premiers mois de 2021. Cet encours des capitaux se ventile à raison de **46%** pour la part en unités de compte et **54%** pour le fonds en euros cantonné dont **30,7 M€** pour les rentes en cours de service qui sont obligatoirement gérées dans ce dernier support.

### Sorties des PERP de moins de 2 000 € (loi Sapin II)

Dans le cadre de la loi Sapin votée en 2016 et sous réserve du respect de certaines conditions, les PERP de faibles montants peuvent faire l'objet d'un rachat exceptionnel. En 2021, 41 dossiers de ce type ont été traités.

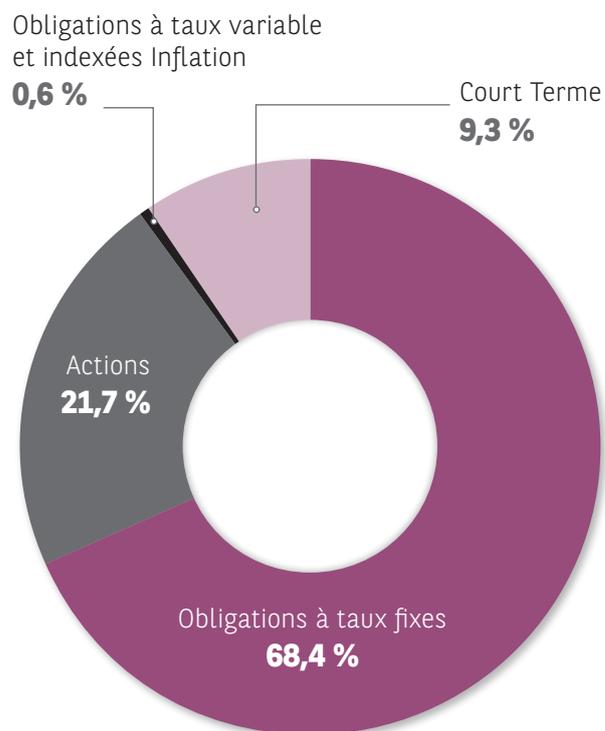
## Gestion Financière

### Fonds en euros cantonné

de **CARDIF Multi-Plus PERP** et de **BNP Paribas Multi-Placements PERP**  
au **30/09/2021**

- À fin septembre 2021, la valeur boursière du fonds s'élève à 199 millions d'euros, en légère progression (1,5%) par rapport au 31/12/2020. Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- La structure des actifs reste stable avec une poche Actions en courte progression (+0,8%). L'exposition de l'actif au risque Actions légèrement inférieure à 21% fin 2020 se rapproche de 22% fin septembre 2021. Il est par ailleurs constaté sur la même période une baisse significative de la sensibilité générale au risque de Taux.
- L'analyse plus détaillée de la poche obligataire fait apparaître un arbitrage en faveur des « emprunts d'Etats » au détriment des Obligations du « secteur privé » correspondant à la recherche d'un meilleur rapport qualité/performance, « l'obligataire Crédit (secteur privé) » étant considéré comme relativement cher pour les performances estimées. Au sein du portefeuille d'obligations l'exposition au secteur financier représente 45,6% de la poche « crédit ».
- La qualité du portefeuille obligataire reste au niveau A.
- L'exposition aux emprunts d'Etats représente 31% (32% l'année dernière) de l'encours global du fonds en valeur boursière, et 19,5% sur la France, cotée AA.
- La gestion du Fonds Euro cantonné dispose encore des marges de manœuvre nécessaire à une gestion active dynamique.

### Capitalisation du fonds euros en valeur boursière: 199 M€



## Principales unités de compte utilisées

Les 10 unités de comptes les plus souscrites (796 ayant un encours de plus de 1 K€), représentent **25%** de l'encours UC total au 30 septembre 2021. L'Unité de compte EUROSE dont l'encours est le plus important représente à elle seule **3,6%** du total de l'encours des U.C. Les 10 principales UC utilisées :

	Encours au 30/09/2021	Répartition
EUROSE 0.96% PERP	6 847 555,10	3,64%
CARMIGNAC INVESTISSEMENT 0.96% PERP	5 787 609,12	3,08%
CARMIGNAC PATRIMOINE 0.96% PERP	5 196 493,99	2,76%
FID TAR 2030 EU FD A 0.96% PERP	4 515 366,95	2,40%
BNPP AQUA CL PERP 0.96%	4 426 322,35	2,35%
BNPP ACT RDT 0.96% PERP	4 248 645,80	2,26%
BNPP VAL FRANCAISE ISR C 0.96% PERP	4 241 025,33	2,26%
COMGEST MDE C 0.96% PERP	3 804 926,88	2,02%
H2O MULTIBONDS FCP R 0.96% PERP	3 736 496,58	1,99%
CAMGEST AVENIR INV O 0.96% PERP	3 700 742,57	1,97%

Comme en 2020 en ce qui concerne la problématique des Unités de Compte référencées sur des OPCVM H2O, l'UFEP, en concertation avec l'assureur, continue à suivre attentivement les mesures mises en œuvre pour protéger les intérêts de ses adhérents.

## Versements reçus et frais pratiqués

À fin septembre le montant des versements nets effectués en 2021 s'élève à **14,2 M€**. Le montant des frais prélevés sur ces versements a été conforme à ce qui est prévu aux Conditions Générales du contrat.

## Traitement des réclamations

À la suite d'une demande de l'UFEP sur l'approche exhaustive du sujet « Réclamations » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales sont maintenant indiquées et à partir du mois de mars 2022 seront également prises en compte les réclamations écrites reçues par le réseau de la banque BNP Paribas pour les adhérents au contrat BNP Paribas Multi-Placements PERP.

À fin septembre 2021, on enregistre 19 réclamations écrites. Sur les 3 dernières années, le nombre de réclamations est passé de 5 en 2019 à 27 en 2020 et 25 attendues pour 2021.

Pour l'ensemble des PERP de l'assureur CARDIF (vision globale) 1710 réclamations orales sont répertoriées au 30/09/2021. Le principal reproche réside dans les délais de traitement jugés trop longs et peu transparents.

Il faut aussi noter que l'importance prise par les transferts entrants et sortants liés aux nouveaux produits de retraite PERin fait l'objet d'un « Focus » particulier. Un groupe de travail chez l'Assureur étudie le sujet qui dépend en grande partie d'accords de place.